

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

DEPARTEMENT

Haute-Garonne

De la commune de FLOURENS

Séance du 25 novembre 2024

Nombre de conseillers

En exercice 13

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 novembre à 18h30

Présents 8

Le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué,

Procurations 4

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du CCAS de la Mairie
sous la présidence de Mme Marion RIVOIRE, Présidente.

Votants 12

Date de la convocation : 18/11/2024

Date d'affichage de la convocation : 19/11/2024

Date d'affichage de la délibération : 05 DEC. 2024

Etaient présents : Mme Marion RIVOIRE, M. Didier CORTES, Mme Bernadette FAURÉ, Mme Martine NOËL, M. Pierre NAVARRO, Mme Marie-Claire LABÉDAN, Mme Josette MARTINS, Mme Josette NOËL.

Ont donné procuration :

Madame Isabelle DICIANNI a donné procuration à Monsieur Didier CORTES,
Madame Monique ROUTABOUL a donné procuration à Madame Bernadette FAURÉ,
Monsieur Philippe ARRUÉ a donné procuration à Monsieur Pierre NAVARRO,
Madame Nicole DUCOUSSO a donné procuration à Madame Marie-Claire LABÉDAN.

Mme Aurore MERVILLE-COMET est excusée.

Madame Bernadette FAURÉ a été nommée secrétaire de séance.

Délibération 2024-20 Aide sociale n°5

Exposé

Madame la Présidente indique qu'une personne en difficulté financière sollicite une aide pour payer la restauration scolaire.

Il est proposé que la prise en charge soit effectuée à hauteur de 457,05 €.

Décision

Oui cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil d'Administration

DÉCIDE :

D'approuver la prise en charge de 457,05€ précédemment présentée,

La délibération est adoptée à :

12

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le

Le secrétaire de séance,
Bernadette FAURÉ

La Présidente,
Marion RIVOIRE

